

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRAT

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
1^{er} octobre 2025

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 5

Suite à une seconde convocation en raison de l'absence de quorum lors du Conseil Municipal du vingt-neuf septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 18h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : Christophe BOUTHORS; Daniel FORRIERES; Céline MARELLI, Francine SEDENT, Vincent WIART

Ont donné procuration : Roseline HODIN à Céline MARELLI, Mikaël LANCEL à Daniel FORRIERES, Véronique MEYER à Francine SEDENT

Etaient absents : Damien BARDOUX, Raphaël CANTA, David HEGO, Antoine HERMAN, Jose-Manuel LERICHE, Sabrina CARDON,

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

**OBJET DE LA DELIBÉRATION : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES
PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES – DPU**

Numéro de la délibération : 2025-44

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu
de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Non exercice du droit de préemption urbain :

DIA reçue le 05/08/2025 de Maître Guénolé CARLIER

Propriétaires : ALT IMMO

Parcelles A 453 – A 454

9 rue Roger Salengro

DIA reçue le 19/09/2025 de Maître Guénolé CARLIER

Propriétaires : CATOIR Christian

Parcelle A 744 – A 745

6 rue Jean Jaurès

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

